

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence**

**Séance du 14 mai 2020
Délibération n°75**

Extrait du Registre des Délibérations

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le jeudi 14 mai à 17h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 7 mai 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de M. DELUGA François, **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme TAPIN Martine, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. PEDEUBOY Jean-Louis, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. ICHARD Vincent**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAFON Bruno.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PEDEUBOY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe.

Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. BAUDY Serge (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DUDON Alain, M. ROUFFIAT Bruno, M. DERVILLÉ Luc, M. LASSALLE Jean-Claude.

GRH

Remboursement des frais de déplacement

Le protocole de reprise d'activités limite les déplacements aux seuls déplacements indispensables, et limite également l'usage des véhicules de services au maximum à deux personnes et à des protocoles stricts de nettoyage avant et après chaque usage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole, il pourra être nécessaire d'autoriser en complément l'usage des véhicules personnels pour des déplacements professionnels. Ces déplacements feront alors l'objet d'un ordre de mission signé par le DGS.

Considérant le protocole sur la reprise d'activité,
Considérant les conditions d'utilisation des véhicules professionnels et la limitation de leur usage,
Considérant l'autorisation d'utilisation des véhicules personnels qui pourra être donnée par ordre de service

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- - **D'AUTORISER** le Président à procéder au remboursement des indemnités kilométriques sur la base des barèmes en vigueur dans la fonction publique et dans les conditions habituelles d'établissement des états de frais de déplacement.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 15 mai 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine